

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DOUZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 avril 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, Joël LUCIENNE, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Daniel COMMAULT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDE,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Céline FORTIN, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nathalie BOUZID

Délibération n°2022-033

Membres en exercice : 69 Présents : 56

Absents : 13

Pouvoirs : 7

CULTURE TARIFS DES SEPTEMBRE 2022
--

Il est présenté au Conseil communautaire la liste des tarifs appliqués par le service culture à partir de septembre 2022 et les conditions d'application.

Ces tarifs concernent le conservatoire, les interventions d'Education Artistique et Culturelle, ainsi que

toute prestation nécessaire au bon déroulement des activités culturelles.

DEPENSES

Jury	58 €/h brut max 5h : 288 € brut
Intervenants Artistiques	Soliste: 58 €/h brut max 3h: 173 € Musicien: 23 €/h brut max 3h: 69 € brut Atelier de pratique artistique: 88 €/h brut
Technicien	Manutention: 161 € brut/forfait de 8h Son et lumière: 201 € brut/forfait de 8h Avec matériel: 241 € brut/forfait de 8h
Rémunération sur Master Classes, Conférence...	57 €/h brut max 5h : 284 € brut

RECETTES

Musicothérapie	63 €/h comprenant la préparation, la séance et le bilan
Formations ouvertes aux amateurs	Gratuit
UTL	Selon Convention
Bibliothèque	53 €/h
Tarifs des élèves en Master Classes/Stages	Territoire / Hors Territoire 1/2 journée : 11 € / 16 € Journée : 21 € / 27 €
Orchestre à l'école	Tarif Appliqué aux communes 6 000 €/an
PEAC Collèges et Lieux de vie	524 €
PEAC pour les Ecoles Élémentaires	Gratuit
Location Instruments	Selon QF cf feuille de tarifs
Tarifs cours	cf feuille de tarifs
CHAM	Frais de dossier : 65€
Interventions des agents sur des partenariats	Salaire TCC
Interventions des agents en prestations de service	Salaire TCC
TARIFS DU CONSERVATOIRE 2022/2023	

	Lamballe Terre & Mer	Extérieurs
Scolaires-étudiants		
Atelier petite enfance/ Eveil musique	100 €	117 €
Formation complète musicale/Découverte instrumentale	Selon QF*	855 €
Formation Musicale seule et ou pratique collective	100 €*	179 €
Atelier guitare/piano d'accompagnement/vielle	246 €*	419 €
Danse contemporaine	153 €	153 €

Adultes		
Formation complète musicale/Découverte instrumentale	Selon QF	915 €
Formation Musicale seule et ou pratique collective	166 €	194 €
Atelier guitare/piano d'accompagnement/vielle	246 €	419 €
Danse contemporaine	153 €	153 €
Frais de dossier (en cas d'annulation)	20 €	
Location d'instrument (tarif forfaitaire pour l'année scolaire)	Selon QF T1 à T4 : 158 € T5 à T7 : 173 €	

Formation complète musicale (cours d'instrument/chant + Formation Musicale + pratiques collectives + stages ponctuels), quel que soit le cycle :

QF : Tranches		Tarifs pour un élève du territoire	
		Scolaires	Adultes
T1	0 à 500€	168 €	404 €
T2	501 à 700€	189 €	419 €
T3	701 à 900€	210 €	441 €
T4	901 à 1 100€	246 €	467 €
T5	1 101 à 1 300€	273 €	499 €
T6	1 301 à 1 500€	294 €	529 €
T7	>1 501€	346 €	561 €

Abattements consentis aux élèves du territoire :

25% par enfant si 2 enfants d'une même fratrie inscrits à la formation complète musicale

30% par enfant si 3 enfants d'une même fratrie inscrits à la formation complète musicale

La FM seule, les pratiques collectives seules, l'éveil, la danse, et les frais de dossier n'ouvrent pas droit aux abattements.

En l'absence d'attestation de Quotient Familial, les tarifs de la Tranche 7 seront appliqués.

Les **tickets loisirs de la CAF** sont acceptés. Ils sont à remettre au secrétariat impérativement **avant le 1^{er} octobre 2022**, afin d'être déduits de la facturation. Après cette date, ils ne pourront plus être pris en compte.

*Même tarif pour les élèves internes des lycées

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE les tarifs 2022 et les conditions de mise en œuvre, ci-dessus, applicables à compter du 1^{er} septembre,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

26 AVR. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

28 AVR. 2022

De l'affichage le

26 AVR. 2022

Pour le Président,
Par délégué,

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET

